

# La politique laitière algérienne: entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation

MALIK MAKHLOUF\*, ETIENNE MONTAIGNE\*\*, AHMED TESSA\*\*\*

Jel code: Q11, Q15, Q18

## 1. Introduction

Le groupe «lait et produits laitiers» occupe la deuxième place parmi les produits alimentaires importés en Algérie. Il représente en moyenne 18,4% de la facture alimentaire totale pour un montant moyen de 868 millions de dollars par an (CNIS, 2013). Cette facture laitière connaîtra davantage de soubresauts durant les prochaines années compte tenu de l'évolution de l'économie laitière mondiale (OCDE/FAO, 2011; Faye, 2007).

De manière générale, les politiques mises en œuvre pour réduire la dépendance alimentaire utilisent deux grands types d'instruments: des mesures politiques de mise en marché (structuration directe de la filière par la régulation des acteurs qui y interviennent) et des mesures d'administration des prix (structuration indirecte de la filière par une régulation de la répartition de la valeur ajoutée

## Résumé

*La forte volatilité des cours mondiaux a fragilisé la politique laitière algérienne, questionnant l'intervention de l'Etat dans la régulation du secteur. Malgré la libéralisation de la transformation et de la distribution de la plupart des produits laitiers, l'Etat continue d'intervenir à tous les niveaux de la filière tant à travers des aides directes et sous forme de primes que dans la régulation du prix du lait de base industriel, aliment essentiel de la majorité de la population qui croît rapidement. Nous proposons ici une analyse de l'efficacité de la nouvelle politique laitière. Nous présentons l'organisation et le fonctionnement de cette politique, puis le bilan laitier et les principales contraintes de la filière. Nous analysons enfin la performance globale, en nous basant sur l'analyse de l'évolution de quatre indicateurs. La conclusion synthétise l'ensemble de ces analyses.*

**Mots-clés:** Algérie, analyse coût-efficacité, budget agricole, politique agricole, production laitière.

## Abstract

The volatility of world prices has weakened the Algerian dairy policy, raising questions about the public policy in the sector regulation. Despite the liberalization of the processing and delivery of most dairy products, the government carries on public intervention along the market chain with direct subsidies and premium so as to fix the price of pasteurized reconstituted milk from powder, basic food of the majority of the fast growing population. An assessment of the new dairy policy is reported. We present the organization and application of this policy, as well as the input-output balance and the main constraints of the industry. We assess the whole efficiency of the market chain using four performance indicators. We conclude with a general assessment.

**Key words:** Algeria, cost-benefit analysis, agricultural economic resources, agricultural price policy, milk industry.

tout au long de la filière).

L'objectif principal de cet article est de démontrer l'adaptation de la nouvelle politique laitière à l'instabilité du marché mondial en accentuant les incitations à la production nationale, en maintenant une politique sociale par le soutien du prix du produit de base tout en favorisant le développement libéral des produits à forte valeur ajoutée. Nous analyserons l'efficacité<sup>1</sup> de ces mécanismes de régulation sur les résultats de la filière lait, c'est-à-dire sur sa capacité à répondre durablement non seulement aux besoins grandissants du marché local en quantité et en qualité, mais aussi à des prix stables et relativement bas.

Afin de procéder à l'examen de cette relation

politique – résultats de la filière, il est nécessaire de bien décrire la nouvelle politique laitière mise en place dans ce contexte particulier, tant interne qu'externe, et de montrer l'importance des enjeux qui lui sont associés. Cette politique s'applique dans un environnement particulier caractérisé par des contraintes tant naturelles que structurelles et techniques. La présentation du bilan laitier nous permettra de quantifier tant le chemin parcouru que celui qu'il reste à faire pour atteindre la sécurité alimentaire. Nous présenterons enfin la performance<sup>2</sup> globale de la filière, en nous basant sur l'analyse de l'évolution de quatre indicateurs: (i) le niveau du prix du lait cru payé au producteur, (ii) la disponibilité laitière per capita, (iii) les prix à la consommation du lait et des produits laitiers, (iv) l'évolution de l'effectif d'entreprises de transformation laitière au niveau national ainsi que leur capacité de production.

\* Faculté des Sciences Biologiques et Agronomiques, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, Algérie.

\*\* Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques - Montpellier SupAgro, UMR MOISA, France.

\*\*\* Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie.

<sup>1</sup> Nous utilisons ici le terme d'efficacité dans le sens de relation entre des moyens entraînant un résultat et non pas dans le sens d'efficacité, c'est-à-dire d'optimisation des moyens au regard du résultat. Cette dernière approche supposerait des hypothèses d'effets et de la modélisation qui sortent du champ de cet article.

<sup>2</sup> Nous utilisons ici le terme de performance au sens d'efficacité et non pas d'efficacité.

## 2. La mise en œuvre de la nouvelle politique laitière nationale

### 2.1. La politique laitière avant la crise alimentaire de 2007-2008

A la fin des années 60, la ration protéique de l'algérien moyen était de 18 g /hab. /j, alors que la norme est de 50 g. Pour combler ce déficit, le planificateur a favorisé la consommation du lait du fait de ses qualités nutritionnelles et de la modicité de son prix, comparé à celui des autres sources protéiques, en subventionnant les prix à la production et à la consommation (Souki, 2009).

En effet, comme le confirme Bencharif (2001), les politiques de développement et de régulation de la filière lait menées jusqu'à la fin des années 1980 s'appuyaient sur deux instruments: (i) le subventionnement des prix à la consommation et (ii) les importations d'importantes quantités de poudre de lait. Simultanément, l'Etat mettait en place un appareil de transformation fondé sur des unités industrielles de grande taille, fonctionnant surtout avec la poudre de lait importée. Le développement de la production nationale n'était pas prioritaire.

Jugée stratégique, la filière lait a toujours bénéficié du soutien financier de l'Etat à tous les niveaux. Ce soutien a été mis en œuvre à travers deux Fonds: le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) et le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA). Cet effort budgétaire a été encore renforcé dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) en 2001, élargi ensuite à une dimension rurale en 2002 (PNDAR) et enfin, dans le Renouveau<sup>3</sup> Agricole à partir de 2009.

Selon Cherfaoui (2004), le montant des subventions allouées à la filière lait est passé de 452 millions de dinars algériens (DA), en moyenne sur la période 1996-99, à 1724 millions de DA en 2002. Durant toute la période 2000-2005, cette filière a bénéficié d'une allocation financière de 5,7 milliards de DA, soit plus de 36% du total des fonds mobilisés par l'Etat (Ferrah, 2006). Avant 2007, ces budgets laitiers étaient gérés directement par les Directions des Services Agricoles de wilaya (DSA).

Ils concernent en priorité l'amont de la filière et financent à hauteur de 30 à 50% les actifs engagés pour la production laitière au niveau des étables et de la production fourragère destinée à l'alimentation du cheptel. Ces aides comprennent également des primes incitatives afin d'augmenter la production de lait cru, d'assurer son ramassage (cuve de réfrigération pour les centres de collecte, valisettes d'analyse et de contrôle, etc.), sa livraison aux laiteries (citernes pour le transport du lait) et enfin de favoriser son intégration (incorporation) totale dans la production du lait pasteurisé.

<sup>3</sup> Le Programme du Renouveau de l'Économie Agricole et du Renouveau Rural (2010-2014) dispose d'un budget total de 1 000 Mds de DA (l'équivalent de 10 milliards d'euros sur cinq ans, soit 1 953,3 € actif agricole/an).

### 2.2 La nouvelle politique laitière appliquée à partir de 2008

L'Etat a engagé une nouvelle politique laitière sous la contrainte des chocs externes liés à la forte volatilité des cours mondiaux. Cette nouvelle politique devait ainsi renforcer son double objectif de réduction des importations de poudre de lait, politique de sécurité alimentaire, et de développement de la production nationale du lait cru.

A cet effet, l'Etat a activé, à partir de 2008, l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL). Cet office a la charge de mettre en œuvre un nouveau dispositif laitier accompagné d'un schéma organisationnel de la filière lait au niveau national. Il a pour mission l'organisation, l'approvisionnement et la stabilité du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet, élaboré à partir du seul lait en poudre importé. Il importe, pour le compte de l'Etat, une partie des besoins nationaux sous forme de poudre de lait pour la redistribuer ensuite selon des quotas et des marges fixes aux laiteries. L'intervention budgétaire de l'Etat, consacrée à la régulation du marché laitier et au développement de la production locale de lait cru, a connu une modification importante dans l'affectation de ces ressources financières. Ce budget est distribué selon deux voies principales pour atteindre les acteurs de la filière. Le premier volet de ce budget, lui-même intégré dans le budget total agricole, est consacré au développement de la production laitière locale. Sa gestion et sa distribution sont confiées aux Directions des Services Agricoles qui subventionnent ainsi les éleveurs sous contrat avec les laiteries.

Le deuxième volet du budget de l'Etat est géré par l'ONIL. Ce dernier assure, d'un côté, l'importation de la poudre de lait, destinée aux laiteries conventionnées pour la production du lait pasteurisé (LPS), sur la base d'un système de quotas et d'un prix de vente fixe et subventionné (159 DA/kg, soit environ 50% du prix mondial). De l'autre côté, cet office octroie des primes incitatives, destinées aux acteurs de base de la filière, par l'intermédiaire des laiteries conventionnées. Ces dernières doivent établir mensuellement des situations (ou bilans) pour chacun de leurs fournisseurs de lait cru sous contrat (éleveur, collecteur et centre de collecte privé). Ces informations sont transmises ensuite à l'ONIL qui effectue le paiement de ces fournisseurs.

Pour renforcer l'efficacité de ce dispositif, l'Etat instaure un partenariat sous forme de deux contrats entre l'Office et les laiteries, l'un pour le développement de la production laitière nationale, l'autre pour la collecte de lait et son incorporation dans les produits transformés de l'industrie laitière.

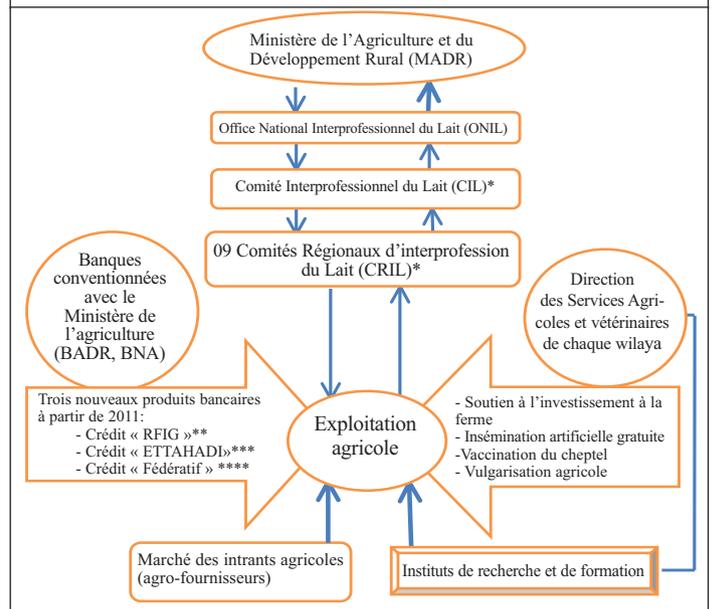
Le premier contrat porte sur l'acquisition par les laiteries d'un quota de poudre de lait à un prix subventionné en contrepartie d'un engagement pour la transformer en lait pasteurisé (reconstitué) dans les conditions d'hygiène requises, de mettre le lait obtenu à la disposition du consommateur aux normes réglementaires et au prix administré de

25DA le litre. Le second contrat porte sur l'engagement de la laiterie à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le revendre à des prix libres, avec des conditionnements portant une information distincte et lisible sur l'emballage.

Toutefois, l'engagement contractuel des laiteries privées avec l'ONIL ne leur interdit pas de s'approvisionner en poudre de lait directement sur le marché international ou national à prix réel<sup>4</sup> et de mettre sur le marché des laits de consommation et des produits laitiers à prix libres. Par contre, les laiteries publiques du groupe GIPLAIT<sup>5</sup> sont mises sous sujétion des pouvoirs publics pour la production de 50% des besoins du marché en lait pasteurisé LPS subventionné.

Pour une meilleure stabilisation des transactions laitières au sein de la filière locale, toutes les laiteries conventionnées avec l'ONIL doivent obligatoirement faire des propositions de contrats formels aux éleveurs et aux collecteurs privés. Ces contrats doivent normalement préciser les engagements sur les volumes, la durée du contrat, les caractéristiques des produits à livrer, les critères et les modalités précises de détermination du prix, les modalités de paiement, de révision et de résiliation dudit contrat.

Figure 2 - L'environnement institutionnel encadrant la filière lait au niveau national.



Source: Synthèse des auteurs

\* Le Comité Interprofessionnel du Lait a été installé en 2010, suivi par l'installation de comités régionaux interprofessionnels établis en 2011 dans neuf régions laitières constituées chacune de cinq wilayas.

\*\* C'est un crédit de campagne (Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles et d'élevage). Sa durée est d'une année et sans intérêts (Prix en charge totalement par le Ministère de l'Agriculture sur le FNDIA).

\*\*\* Le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement (Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et d'élevage). C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans (de 0% à 3%).

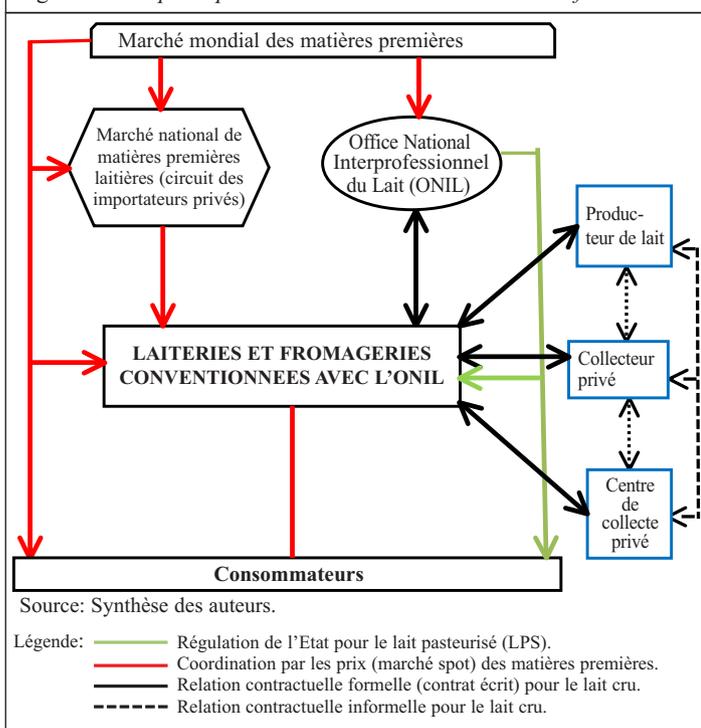
\*\*\*\* Le crédit fédératif s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités de production et de transformation des produits agricoles (céréales, lait, tomate...).

Le resserrement des liens verticaux par des arrangements contractuels entre les principaux acteurs de la chaîne de valeur, associant à la fois une régulation publique et une régulation marchande, fournit *in fine* une configuration toute particulière à cette filière qu'on peut schématiser dans la Figure 1.

Enfin, l'environnement institutionnel et financier de la filière lait, qui contribue à améliorer sa performance globale, a connu des changements significatifs au cours de ces dernières années (Figure 2). De nouveaux produits financiers avantageux (sans intérêts) ont été mis en place, entre l'Etat et les banques agricoles, afin de réduire le problème d'accès des éleveurs aux crédits bancaires. En outre, plusieurs nouvelles institutions, qu'elles soient locales ou nationales, ont été installées pour apporter leur concours dans l'encadrement de la filière et sa promotion.

En effet, à côté d'un marché libre (du marché mondial jusqu'au consommateur) de tous les autres produits laitiers, l'Etat intervient (régulation publique) exceptionnellement sur le lait pasteurisé (LPS) depuis l'importation de sa ma-

Figure 1 - Les principaux modes de coordination dans la filière lait.



Source: Synthèse des auteurs.

Légende: — Régulation de l'Etat pour le lait pasteurisé (LPS).  
— Coordination par les prix (marché spot) des matières premières.  
— Relation contractuelle formelle (contrat écrit) pour le lait cru.  
- - - Relation contractuelle informelle pour le lait cru.

<sup>4</sup> Le prix de la poudre de lait sur le marché national varie de 360 à 400 DA/kg soit plus du double du prix subventionné par l'ONIL. La qualité et l'origine de cette poudre sont souvent différentes de celles de la poudre importée par l'ONIL.

<sup>5</sup> En 2012, le Groupe Industriel de Production de Lait (GIPLAIT) a importé plus de 20 000 génisses pleines pour constituer son propre réseau d'éleveurs et garantir l'approvisionnement en matière première.

tière première jusqu'à la fixation de son prix de vente (prix administré) pour le consommateur. Il intervient également, en octroyant des primes, au niveau de l'amont de la filière afin de stimuler la production du lait cru, assurer son ramassage par les collecteurs et enfin son incorporation dans le lait pasteurisé au niveau des transformateurs.

Une contractualisation formelle et obligatoire doit constituer le mode principal de coordination entre les acteurs de base de la filière pour garantir une meilleure transaction (minimisation des coûts) du lait cru, de la production jusqu'à sa transformation.

### 3. Les outils de régulation

D'après Lemeilleur *et al.* (2009), l'accès à l'alimentation des consommateurs dépend du pouvoir d'achat et des niveaux de revenu dans les différents segments de la population, de l'accessibilité en termes d'infrastructure et de lieux de distribution, mais également des politiques de sécurité alimentaire visant à maintenir des prix à la consommation faibles. Cette sécurité alimentaire est associée à un approvisionnement suffisant du marché mais également à la recherche croissante d'une indépendance alimentaire obtenue par la croissance de la production nationale et la réduction des importations, le marché mondial présentant des prix à volatilité croissante.

Ainsi, le soutien du prix à la consommation favorise l'accès à l'alimentation des plus démunis; le soutien du prix à la production favorise le maintien, et le développement, de l'activité des éleveurs et leur participation à la livraison de leur lait dans le circuit formel; la prime de collecte permet le développement de la fonction insuffisamment satisfaite de ramassage d'un produit dispersé dans l'espace en garantissant le financement de l'investissement dans les camions-citernes et la rémunération du collecteur ; la prime d'intégration compense le différentiel de prix entre la poudre de lait importée et le prix du lait local et favorise donc également son utilisation. Globalement la politique de prix tient compte de la nécessité de développer simultanément tous les maillons de la filière afin d'éviter les goulots d'étranglement affaiblissant la politique de sécurité alimentaire.

<sup>6</sup> Avant 2007, le prix de revient d'un litre de lait, à la sortie d'usine, était calculé comme suit: 103 g de poudre de lait (26,80 DA) + la marge du transformateur (~ 6 DA) + charges totales (~ 5 DA) = 38,0 à 39,0 DA/l.

<sup>7</sup> En 2006, cette subvention se situait entre 15 et 16 DA/l sur la base d'un prix moyen de 3 700 \$/t (~3,7 \$/kg) de la poudre de lait importée, soit l'équivalent de 260 DA/kg. Le trésor public a versé plus de 16 milliards de DA (environ 160 millions €) sous forme de subventions pour les laiteries afin de compenser l'écart entre le prix de revient et le prix de vente du lait au consommateur.

<sup>8</sup> A partir de 2008, le calcul du prix de revient d'un litre de lait devient le suivant : 16,4 DA (prix d'achat de 103 g de poudre de lait subventionnée) + ~6 DA de charges totales + ~ 1DA de marge = 23,35 DA/l. Reste 1,65 DA/l pour la distribution.

## 3.1. Le système de prix

### 3.1.1. Le soutien des Prix à la consommation du lait pasteurisé (LPS)

Contrairement aux autres produits laitiers dont le prix est libre sur le marché, le lait de consommation est considéré comme un produit de première nécessité. De ce fait, le prix à la consommation fixé par l'Etat est bien en deçà du prix du lait cru et ne couvre ni les coûts des producteurs de lait ni ceux des transformateurs (Bencharif, 2001).

Le soutien doit compenser, alors, l'écart entre le coût<sup>6</sup> du lait reconstitué par les laiteries et son prix de vente fixé réglementairement à 25 DA/l au consommateur. Avant 2007, la subvention<sup>7</sup> accordée aux laiteries par le fonds de compensation de l'Etat pour les produits alimentaires, était calculée, annuellement, sur la base d'un prix de référence fixé en fonction du prix d'achat moyen de la poudre de lait à l'importation. Après 2008, l'Etat n'accorde plus de subvention directe aux laiteries.

Tableau 1 - Evolution du système de prix appliqué à la consommation du lait pasteurisé. (Unité: DA/l).

	Avant 1995	Moyenne 1995- 2000	Moyenne 2001-2007	Moyenne 2008-2013
Prix de revient du lait pasteurisé industriel (1) (y compris la marge du transformateur)	10,1 (4,0)	18,5 (5,5)	38,0 à 39,0 (6,0)	23,35 (~1,0)
Prix administré à la consommation (2)	8,5	10,5	25,0	25,0
Fonds de compensation de l'Etat pour l'industriel (2-1)	1,6	8,0	15,0 à 16,0	0,0

Source: Kherzat, 2006 et par nos soins de 2007 à 2013.

En contrepartie, il distribue, par le biais de l'ONIL, la matière première importée à un prix fixe et subventionné à 159 DA/kg, prix qui reste indépendant des fluctuations des cours mondiaux (la prise en charge par l'Etat peut atteindre 50%, voire plus). A ce niveau, les laiteries sont contraintes de vendre le lait pasteurisé (reconstitué) à un prix plafonné à 23,35 DA/l<sup>8</sup> (voir Tableau 1), supportant en parallèle toutes les charges d'exploitation en constante augmentation (revalorisation salariale, coût de l'énergie, amortissements, etc.), ce qui limite *de facto* la marge bénéficiaire des industriels.

Ce qui change fondamentalement dans ce nouveau mécanisme de soutien, c'est la fluctuation de la prise en charge par l'Etat qui suit la volatilité du marché mondial de la poudre de lait. La logique de l'incitation de la laiterie à mettre à disposition ce type de lait sur le marché n'a pas changé. La véritable incitation provient du fait qu'en contrepartie de ce «service public», les laiteries bénéficient des aides à la collecte de lait cru local (5DA après 2009) qu'ils peuvent, de plus, valoriser à prix libre, en particulier en élaborant des produits transformés à plus forte valeur ajoutée tels que les fromages.

### 3.1.2. Soutien du prix à la production de lait cru

Au même titre que le prix à la consommation du LPS, l'Etat fixe, annuellement, le prix du lait cru local (prix à la production) sur la base d'un prix minimum garanti (PMG). En plus de ce prix de base (prix de coordination entre laiterie et éleveur), l'Etat accorde une prime additionnelle au producteur (versée par les administrations agricoles) qui représente la différence entre le PMG et le prix de référence calculé en fonction du prix de revient moyen à l'importation (voir Tableau 2). L'objectif recherché par ce mécanisme est de supprimer l'avantage existant au profit de la poudre de lait et d'inciter les entreprises de transformation à collecter le lait cru local.

A partir de 2008, la fixation annuelle du prix du lait cru à la ferme découle plutôt d'une négociation entre plusieurs acteurs de la filière : l'ONIL, la Confédération des industriels et producteurs de lait algérien et le Comité Interprofessionnel du Lait. Les primes incitatives ne sont plus gérées par l'administration agricole, mais directement par les laiteries conventionnées avec l'ONIL (Tableau 2).

Le prix du lait cru payé aux éleveurs (PMG sans prime) n'a que très faiblement évolué depuis presque 20 ans (+ 0,6 DA/l/an), contrairement aux prix des principaux intrants agricoles qui ont subi de fortes augmentations. En pourcentage, l'évolution moyenne du prix de base du lait était de 2,7 % par an alors que le taux moyen de l'inflation, observée pendant la même période, augmentait de 6,2 % par an. Bien qu'il soit augmenté de la prime de production, l'évolution du prix total du lait cru que l'éleveur perçoit reste bien en deçà de l'évolution de l'inflation.

Quant au prix de référence, calculé sur la base du prix de revient moyen du lait importé, celui-ci enregistre, par contre, une rapide croissance suite au renchérissement<sup>9</sup> de cette matière au niveau du marché mondial, atteignant ainsi des pics historiques en 2007-2008 (5 200 \$/tonne pour la poudre de lait écrémé et 5 050 \$/tonne pour la poudre grasse) et fin 2012 (4 092 \$/t pour la poudre grasse et 3 788 \$/t pour la poudre dégraissée).

### 3.2. Les incitations (ou primes) accordées directement aux acteurs d'amont

Afin d'augmenter la production locale de lait cru et d'assurer son incorporation dans le processus de fabrication du lait pasteurisé, plusieurs types de primes sont accordées par l'Etat.

➤ *La prime de production* concerne tous les producteurs de lait cru de vache et de chèvre, quelle que soit la taille de leur cheptel, afin de les inciter à orienter davantage leur système d'élevage vers la production laitière. Son montant de 12 DA/l représente plus de 40% du prix de référence du lait cru payé au producteur<sup>10</sup>.

➤ *La prime de collecte* rémunère la collecte du lait cru (5 DA/l) quel que soit l'agent concerné : l'éleveur (éleveur-collecteur), le collecteur indépendant, le centre de collecte privé et enfin, la laiterie collectrice.

➤ *La prime d'intégration (ou d'incorporation)* de 4 DA/l est destinée aux transformateurs s'ils incorporent réellement le lait cru dans le processus de fabrication du lait pasteurisé, opération qui reste difficile à contrôler par l'ONIL.

Il faut préciser que ces primes, qui ont connu une augmentation surtout à partir de 2009, sont directement cogérées par les laiteries conventionnées<sup>11</sup> avec l'ONIL et l'unique banque agricole (Dispositif ONIL- laiteries - BADR), remplaçant ainsi l'ancien dispositif qui confiait la gestion et l'octroi de ces primes à l'administration agricole de chaque wilaya via les Caisses Régionales de la mutualité Agricole (Dispositif DSA-CRMA). Le Tableau 3 synthétise l'évolution des différentes incitations accordées par l'Etat.

### 3.3. Le recours à la contractualisation comme mode principal de coordination entre les acteurs d'amont de la filière

Pour bénéficier de toutes les primes qu'accorde l'Etat dans sa nouvelle politique laitière, les acteurs de l'amont de la filière doivent se coordonner en établissant différents types de contrats formels. Le nombre de contrats qui lient les éleveurs (disposant d'un agrément sanitaire) aux différentes laiteries, ne cesse d'augmenter ces dernières années. En 2012, plus de 32 000 éleveurs (contre 6 155 en 2000), soit 15% du total des éleveurs ayant 25% de l'effectif total de vaches laitières, sont sous contrat de livraison de lait cru (Tableau 4).

Tableau 2 - Evolution du système de prix appliqué à la production de lait cru (DA/l).

	1996-2000	2001- 2004	2005-2008	2009-2012
Prix minimum garanti (PMG) du lait cru payé par les laiteries aux producteurs	22,00	27,00	27,00	30,0 à 32,0
Prix de référence calculé à partir de la poudre de lait importée (prix CAF)	≈30,00	≈ 36,00	≈ 40,00	≈ 51,0 à 53,0
Montant global des primes versées par l'Etat pour un litre de lait cru :	8,00	09,00	13,00	21,00
Producteur	4,00	5,00	7,00	12,00
Transformateur	2,00	2,00	2,00	4,00
Collecteur	2,00	2,00	4,00	5,00

Source: De 1995 à 2000 (Bencharif, 2001); de 2001 à 2012, synthèse des auteurs.

<sup>9</sup> Ajoutons à cela, l'importante dévaluation de la monnaie nationale par rapport aux principales devises étrangères. Entre 2000 et 2013, le dinar algérien a perdu ~30% de sa valeur par rapport à l'Euro.

<sup>10</sup> Rappelons que cette prime est versée par l'industriel, ce qui exclut de son bénéfice tous les petits producteurs vendant leur production dans le circuit informel ou l'auto-consommant.

<sup>11</sup> Au début 2013, 177 laiteries au total (15 publiques et 162 privées) ont signé la convention lait pour bénéficier de quotas de poudre de lait subventionnés.

Tableau 3 - Evolution des primes accordées à la filière lait selon les différents dispositifs.

	Programme de réhabilitation de la filière lait	Lancement du PNDAR à partir de 2001		
		Dispositif DSA-CRMA		Dispositif ONIL-laiteries-Banques
	1995 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2013
Prime de production (éleveur)	4 DA/l	5 DA/l	7 DA/l	12 DA/l
Prime de la collecte de lait cru	2 DA/l	2 DA/l	4 DA/l	5 DA/l
Prime d'intégration (incorporation) du lait cru pour les industriels	-	2 à 4 DA/l en fonction des volumes		4 DA/l, 6 DA/l et 7, 5 DA/l*

Source: Synthèse des auteurs  
 \* A partir de 2011, les laiteries privées sont autorisées à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le revendre à des prix libres.  
 \*\* La prime d'intégration peut atteindre 7,5 DA/l seulement si la laiterie revend directement au consommateur le lait cru collecté au même prix que celui du lait standard LPS (25DA/l).

Tableau 4 - Evolution du nombre de contrats établis entre les acteurs de base de la filière locale.

	2008*	2009	2010	2011	2012
Éleveurs-laiteries dont :	13 000	14 300	18 500	25 300	32 000
Nombre de vaches laitières	91 000	100 100	130 000	185 290	227 000
Collecteurs privés –laiteries	460	600	850	1 011	1 218
Laiteries conventionnées avec l'ONIL	74	90	114	135	177

Source: ONIL, 2013.

### 3.4. Le coût budgétaire lié à la politique laitière

En Algérie, les dépenses publiques liées à la politique alimentaire ont pour objectif le maintien de prix accessibles à une large couche de la population. Le montant<sup>12</sup> total des subventions accordées à la filière lait, ne s'élève qu'à 46 milliards de DA en 2012 (~ 460 millions d'euros, soit 12 €/hab./an) soit 15% du budget de l'Etat consacré à l'alimentation, 0,28% du PIB et 0,64% du budget de l'Etat. Il se répartit entre le soutien<sup>13</sup> à l'importation de la poudre de lait (31,6 milliards de DA, soit 68,7% du total), et le développement de la production par l'octroi des primes, (14,4 milliards de DA, soit 31,3% du total).

Sans l'intervention de l'Etat sur le prix de consommation du lait pasteurisé, le calcul de celui-ci atteindrait 56 DA/l alors qu'il est fixé à 25 DA/l à la consommation, soit une subvention de 55%.

Tableau 5 - Evolution du budget de l'ONIL lait depuis 2008 (milliards de DA).

	2008		2009		2010		2011		2012	
	Montant	%								
Soutien ONIL à l'importation de lait en poudre (1)	22,0	89,5	16,0	66,1	14,8	64,1	22,5	66,6	31,55	68,6
Prime ONIL pour les acteurs de la filière locale (2)	2,83	10,5	8,19	33,9	8,30	35,9	11,26	33,4	14,45	31,4
Total budget ONIL (1+2)	24,6	100	24,2	100	23,1	100	33,7	100	46,0	100
Rapport (1) / (2)	7,76		1,95		1,69		2,0		2,18	
Rapport budget total/ population (DA/hab./an)	714		692		651		925		1214	

Source: ONIL, 2013.

Le suivi de l'évolution du rapport entre les deux enveloppes budgétaires, destinées à la filière lait, montre bien le poids considérable du soutien des importations par rapport au développement de la production locale, quoique ce rapport ait nettement diminué depuis 2009 (Tableau 5). Cette diminution s'explique plus par la forte volatilité des cours mondiaux des matières premières que par une réelle réduction des quantités de poudre de lait importées. Au contraire, on assiste, depuis ces dernières années, à une augmentation en volume et en valeur des importations de matières premières destinées à l'industrie laitière (Tableau 6).

Pour ce qui est des primes destinées aux acteurs à l'amont de la filière locale (éleveurs, collecteurs et transformateurs), leurs montants totaux<sup>14</sup> ne cessent d'augmenter passant ainsi de 2,834 milliards de DA en 2008 à 14,448 milliards de DA en 2012, soit 410% d'augmentation en cinq ans. Cette augmentation n'est pas le résultat du seul gain de productivité des systèmes

d'élevage et encore moins, d'une forte amélioration du taux de collecte nationale du lait cru. Elle est due plutôt à une revalorisation des primes destinées aux acteurs de base à partir de 2009 (Tableau 3) à laquelle s'ajoute le nombre grandissant de nouveaux acteurs de la filière qui adhèrent au dispositif de l'ONIL (Tableau 7).

Entre 2008 et 2012, le montant global de primes se répartit de la façon suivante: 57,1% pour les producteurs de lait cru, 23,8% pour les collecteurs et les centres de collecte et 19% pour les transformateurs (Tableau 8).

### 4. Les principales contraintes du développement de la production laitière

En dépit de cette amélioration notable de la production et de la collecte laitière, il est important de souligner que l'amont de la filière lait reste toujours soumis à de fortes contraintes qui limitent sa performance globale.

<sup>12</sup> Le soutien à l'investissement sur FNDIA des exploitations laitières n'est pas comptabilisé avec celui des primes de l'ONIL. Celui-ci est géré toujours par les services agricoles de chaque wilaya.

<sup>13</sup> Le différentiel entre le prix d'achat de la poudre de lait importé et son prix de vente aux laiteries est pris en charge par l'ONIL. Depuis 2008, l'ONIL distribue toujours la poudre de lait importée aux laiteries au prix fixe de 159DA/kg.

<sup>14</sup> Ils sont calculés en fonction des quantités totales de lait cru collecté et livré totalement aux laiteries pour son intégration dans la production du lait pasteurisé.

Tableau 6 - Evolution des importations totales des différentes poudres de lait industrielles au cours de ces cinq dernières années.

	2008	2009	2010	2011	2012 *
Poudre de lait industrielle destinée à la transformation (10 <sup>3</sup> t)	296,4	325,4	265,18	305,7	298
Quantités importées de poudre de lait industrielle par l'ONIL* (10 <sup>3</sup> t)	145	121	127	172,3	155
Part de l'ONIL dans l'importation totale de la poudre industrielle (%)	48,9	37,2	47,9 %	56,4 %	52,0 %

Source: Elaboration à partir des données du CNIS (2013) et Soukehal (2013).

Tableau 7 - Evolution du nombre de partenaires adhérant au nouveau dispositif ONIL depuis 2008.

	2008	2009	2010	2011	2012
Eleveurs	13 000	14 300	18 500	25 300	32 000
Nombre de vaches laitières	91 000	100 100	130 000	185 290	227 000
Collecteurs privés	460	600	850	1 011	1 218
Laiteries (publiques + privées)	74	90	114	135	177
Total partenaires ONIL	13 554	14 900	20 464	26 446	33 371

Source: ONIL, 2013.

Tableau 8 - Evolution du montant des primes de l'ONIL alloué à la filière locale selon les principaux acteurs de base (milliards de DA).

	Moyenne 2000-2007*	2008**	2009	2010	2011	2012
Prime de production	0,868	1,526	4,680	4,740	6,432	8,256
Prime de collecte	0,480	0,872	1,950	1,975	2,680	3,440
Prime d'intégration du lait cru (transformateur)	0,145	0,436	1,560	1,585	2,288	2,752
Total des primes de l'ONIL affectées à filière locale	1,493	2,834	8,190	8,295	11,256	14,448

Source: ONIL, 2013.  
\* Moyenne calculée par (Kali *et al.*, 2011).  
\*\* Le montant des primes est calculé sur la base du volume de lait cru collecté annuellement par les industriels.

## 4.1. Rigidité des structures et petite taille des exploitations laitières

Le dernier recensement général de l'agriculture (2001) avait identifié 215 000 éleveurs mixtes (viande et lait), soit 18% du total des exploitations qui présentent des structures assez rigides et de petites tailles qu'il est difficile de faire évoluer à court et à moyen terme.

Ainsi, 99% des exploitations laitières sont du type familial et traditionnel (Tableau 9). Parmi celles-ci, 85,9% ont seulement 2 vaches laitières en moyenne et disposent de 57,4% du total des vaches reproductrices au niveau national. Ce système de production extensif assure 40 % de la production laitière nationale (Nedjraoui, 2003) et occupe une place importante dans l'économie familiale. En outre,

Tableau 9 - Structure des systèmes d'élevage en Algérie.

Type d'élevage	Effectif en % de l'effectif national	% de vaches reproductrices	Taille moyenne : Nombre de vaches laitières / exploitation
Familial	85,9	57,4	2
Traditionnel	13,1	31	9
Moderne	0,9	9,1	45
Industriel	0,1	2,5	171

Source: MADR, 2005.

cette production (autoconsommée à plus de 60%) joue un rôle très important pour l'équilibre nutritionnel des populations rurales (35% de la population totale). Par contre, les éleveurs qui pratiquent un élevage intensif de type moderne et industriel ne représentent que 1% du total des exploitations et ne possèdent que 12% des vaches reproductrices.

Actuellement, comme le confirme Chehat *et al.* (2008), plus de 95% des exploitations laitières ont moins de cinq vaches laitières alors que celles qui disposent de plus de 50 vaches laitières ne représentent que 0,3% du total. Cette situation est la principale contrainte à la modernisation de l'élevage bovin, d'autant plus que 45% des éleveurs n'ont pas d'étable. En ce qui concerne les rendements laitiers des différents systèmes d'élevage, plusieurs enquêtes de terrain affichent des résultats extrêmement variables et globalement d'un niveau faible.

## 4.2. Déficit fourrager

La principale contrainte actuelle de la production laitière est l'insuffisance des ressources fourragères. Selon Kali *et al.* (2011), l'essentiel de l'alimentation du cheptel est assuré par les milieux naturels (steppe, parcours, maquis) et cultivés (jachères, prairies) notamment en hiver et au printemps (Tableau 10).

Les superficies fourragères sont estimées à 785 000 ha (Soukehal, 2013). Rapportées à la SAU nationale, elles ne représentent que 9,2%. En outre, les superficies de fourrages artificiels (69% du total) représentent la part la plus importante avec 542 202 ha (fourrages en sec, 51,6% et fourrages en vert ou ensilés, 17,4%), celles des prairies naturelles n'étant que de 241 854 ha (30%). Selon le même auteur, la production fourragère irriguée occupe une superficie de 57 651 ha, soit 6% des cultures irriguées qui restent dominées par l'arboriculture fruitière (45,2%) et le maraîchage (32,3%).

L'insuffisance des ressources fourragères constitue un obstacle au développement de l'élevage bovin en Algérie. Pour des besoins annuels estimés à environ 10,5 milliards d'UF (unités fourragères), les disponibilités ne sont en moyenne que de 5,2 milliards d'UF, soit un taux de couverture de 50% (Chehat *et al.*, 2009). Plus des 2/3 des besoins protéiniques du cheptel sont couverts par des aliments concentrés (Soukehal, 2013).

Ajoutons que l'industrie nationale des aliments du bétail ne fonctionne que sur la base

Tableau 10 - Les ressources fourragères en Algérie.

Ressources fourragères	Superficie (hectares)	Productivité moyenne UF/ ha	Observations
Parcours steppiques	15 à 20 millions	100	Plus ou moins dégradés
Forêts	Plus de 3 millions	150	-
Chaumes de céréales	Plus de 3 millions	300	Améliorer la qualité des chaumes
Végétation de jachères pâturées	Moins de 2 millions	250	Nécessité d'orienter la végétation
Fourrages cultivés	Moins de 500 millions	1000 à 1200	Orge, avoine, luzerne, trèfle, vesce, avoine et sorgho
Les prairies permanentes	Moins de 300 millions	-	Nécessité d'une prise en charge

Source: Merouane, 2008, in Kali *et al.*, 2011.

de matières premières importées. Les quantités de maïs et de soja sont passées de 2,4 millions de tonnes en 2000, à 3,01 millions en 2007 soit, en valeur, de 328 Mn\$ en 2000 à 750,6 Mn\$ en 2007 (Kali *et al.*, 2011). L'essentiel de la production de cette industrie est destiné au secteur avicole, à peine 5% va au secteur ovin et bovin. Enfin, il est à noter que ce secteur n'assure que près de 20% des besoins nationaux qui se chiffrent actuellement à près de 8 millions de tonnes/an.

### 4.3. Limite des ressources en eau

D'après Mouhouche (2010), l'Algérie est classée parmi les 13 pays africains qui souffrent le plus du manque d'eau. En effet, avec moins de 500 m<sup>3</sup>/habitant/an, l'Algérie dispose de moins de 50% du seuil théorique de rareté fixé par la Banque Mondiale à 1 000 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

L'eau constitue une contrainte majeure et un facteur limitant de la production agricole. La concurrence autour de l'eau existe non seulement entre les différents secteurs économiques mais au sein du secteur agricole lui-même (culture végétale, arboriculture, élevage). La production fourragère ne bénéficie guère de l'accès à l'irrigation (6%).

### 4.4. Difficultés d'accès au foncier et au crédit bancaire

Faute d'un cadastre adéquat, un grand nombre d'agriculteurs est privé d'un titre de propriété. Cet état de fait constitue une contrainte réelle à l'augmentation de la superficie des exploitations et aux crédits bancaires. Le dernier recensement de l'agriculture fait état de trois types de propriété de la terre.

Ainsi, 76% des exploitations agricoles ont un statut de propriété privée et occupent 69% de la SAU totale (Tableau

Tableau 11 - Nombre et superficie des exploitations selon l'origine de la terre.

Origine des terres	Nombre d'exploitations	%	Superficie (ha)	%
Melk <sup>15</sup> personnel titré	120 087	11,73	1 090 192	12,89
Melk personnel non titré	252 331	24,65	847 872	10,02
Melk en indivision titré	143 900	14,06	1 294 676	15,31
Melk en indivision non titré	261 005	25,49	2 624 472	31,03
Total Propriétés privées	777 323	76	5 857 212	69
Total domaine national	186 622	18	2 566 199	30
Total Wakf <sup>16</sup>	2 816	0,28	28 877	0,34
Total	1 023 799	100	8 458 680	100

Source: Recensement Général de l'Agriculture (RGA), 2001.

11). Parmi ces dernières, seulement 11,73% (soit 12,89% de la SAU) sont en possession d'un acte de propriété officiel pouvant faire l'objet d'une transaction foncière et d'hypothèque lors d'un crédit bancaire. Le reste de ces exploitations privées est partagé entre les exploitations qui sont dépourvues d'acte de propriété, soit 24,65% du total (occupant 10% de la SAU) et les exploitations qui sont dans une situation d'indivision et sans aucun acte de propriété (problème d'héritage et de succession) soit 25,49% du total (re-

présentant 31,03% de la SAU).

Cet état de fait entraîne donc l'exclusion de beaucoup d'agriculteurs de l'accès aux services de crédit bancaire et d'assurance agricole. Seuls 10 000 agriculteurs, soit 0,9% du total des exploitations agricoles, ont bénéficié d'un crédit d'exploitation «RFIG» en 2012. Enfin, les crédits d'équipement réalisés en 2012 par les agriculteurs restent faibles, avec seulement 13 milliards de DA, soit 10% du total de crédit du secteur.

### 4.5. Faible reprise des importations du cheptel bovin

Jusqu'à 1995, les importations de vaches laitières, provenant principalement d'Europe, étaient plus ou moins régulières (7 000 génisses pleines en 1995). Les difficultés financières du pays suite à l'application du plan d'ajustement structurel, ajoutées aux interdictions à l'importation (de 2000 à 2003) dues aux épidémies qui ont frappé le cheptel européen, principale source d'approvisionnement, ont conduit à une chute considérable du cheptel (13%). Ce n'est qu'à partir de 2004 que les importations ont repris (31 000 têtes en 2004, 20 000 en 2005 et 50 000 en 2006). De 2007 à 2012, les importations cumulées de génisses gestantes ont atteint environ 70 000 têtes de différentes races hautement laitières. À partir de 2013, un vaste programme d'importation de 100 000 vaches de race laitière est prévu pour atteindre l'objectif d'un cheptel d'un million de têtes (MADR, 2013). Grâce à ces importations, le cheptel bovin actuel est composé, après plusieurs années de stagnation, de 911 401 vaches laitières (~830 à 850 milles têtes entre 2003 à 2008), soit 56% de l'effectif total de ruminants qui assurent en moyenne 73,2% de la production laitière totale (Soukehal, 2013).

Actuellement, ce cheptel se caractérise par la présence de trois types distincts

<sup>15</sup> La terre Melk appartient à son occupant dans les conditions déterminées par loi islamique

<sup>16</sup> Dans le droit islamique, le Wakf est une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique. Le bien donné en usufruit est dès lors placé sous séquestre et devient inaliénable.

dont deux sont orientés principalement vers la production laitière:

- **Le Bovin Laitier de race importée dit «BLM»:** hautement productif, conduit en intensif, dans les zones de plaine et dans les périmètres irrigués où la production fourragère est assez importante, il est introduit principalement à partir d'Europe et comprend essentiellement les races Montbéliarde, Frisonne et Holstein. En 2012, le BLM représentait 28% de l'effectif total (25,7% en 2000) et assurait environ 70% de la production totale de lait de vache. Les rendements moyens de ce cheptel sont de l'ordre de 4 000 à 4 500 litres /vl/an (MADR, 2013). Ce rendement élevé n'en reste pas moins loin du potentiel génétique de ces races laitières.
- **Le Bovin Laitier Amélioré «BLA»:** c'est un ensemble constitué de croisements entre la race locale «Brune de l'Atlas» et les races introduites. Le BLA est localisé dans les zones de montagne et forestières. En 2012, le BLA représentait 38% de l'effectif national et assurait environ 30% de la production totale de lait de vache. Les rendements moyens varient entre 3 000 à 3 500 litres/vl/an (MADR, 2013).
- **Le Bovin Laitier Local «BLL»:** le BLL représente 34% de l'effectif total des vaches laitières, soit environ 300 mille têtes (Soukhal, 2013). Ce cheptel reste beaucoup plus orienté vers la production de viande et le lait est surtout destiné à l'alimentation des jeunes animaux (autoconsommation). De plus, ce cheptel est localisé dans les régions de collines et de montagnes (Kali *et al.*, 2011). Enfin, la production laitière issue de ce cheptel n'est pas comptabilisée car elle ne fait pas l'objet de transactions laitières.

## 5. Le bilan des disponibilités laitières algériennes

Sur les 147 litres de lait consommés en moyenne par chacun des 37,9 millions d'habitants en Algérie, soit 5,6 milliards de litres de lait, 31 litres (21 %) sont distribués à travers le circuit informel ou autoconsommés, incluant les 22 litres de lait des petits ruminants, 18 litres (12 %) sont collectés par les industriels, et donc 49 litres (33 %) proviennent de la production nationale. Les 98 litres (67 %) restants sont importés, 68 litres (2/3) sous forme de poudre et 30 litres (1/3) sous forme de produits transformés finis. Il faut souligner que la collecte nationale du lait cru de vache (22% de la production tous ruminants confondus), demeure relativement faible et, par conséquent, une grande partie de la production nationale, environ 38 % du lait cru de vache, passe par le circuit informel qui approvisionne directement le consommateur avec tous les risques d'une dégradation rapide de sa qualité. Le circuit informel ne bénéficie malheureusement pas de la politique laitière.

La production industrielle est maintenant dominée par le secteur privé qui ré-

alise une production totale de 2,170 milliards de litres Eql dont 70% est réservée à la production des produits laitiers à forte valeur ajoutée et lui assure plus de 66% des parts du marché national. En outre, ce secteur est plus dynamique en matière de collecte de lait cru (63,7% du total du lait collecté).

Le groupe Giplait (secteur public) produit 1,1 milliards de litres Eql (soit 33,6% des parts du marché), et approvisionne le marché national à hauteur de 60% en lait pasteurisé et subventionné. Sa contribution dans la collecte nationale reste modeste car d'un côté, ce groupe bénéficie toujours des quotas de poudre de lait à un prix subventionné et de l'autre côté, sa production d'autres produits laitiers nécessitant davantage de lait cru, reste marginale (11,5% du total de la production du groupe).

## 6. Les principaux résultats

### 6.1. Evolution des disponibilités et prix à la consommation du lait pasteurisé

Les dépenses en lait et produits laitiers, qui constituent, selon Amellal (1995), la première source de protéines animales (60% des protéines totales consommées), ne représentaient que 7,5% des dépenses alimentaires totales en 2000 (Bouazouni, 2008) contre 25,7% aujourd'hui (ONS, 2010).

La quasi-stagnation du prix du lait pasteurisé, ajoutée à la faible augmentation des prix des autres produits laitiers par rapport à l'ensemble des biens alimentaires (viandes, fruits,...), expliquent en partie la croissance de la demande de ces produits, considérés pour une large population comme des « protéines refuges ». Ainsi, la consommation per capita en lait et produits laitiers a plus que quadruplé entre 1967 à 2012, passant de 35 litres à 147 l/hab./an (Tableau 12).

L'augmentation moyenne des prix de l'ensemble des produits laitiers est de 2,01% par an soit presque deux fois et demie moins que la moyenne de l'indice général des prix alimentaires (4,96% par an) (GRAPHIQUE 1).

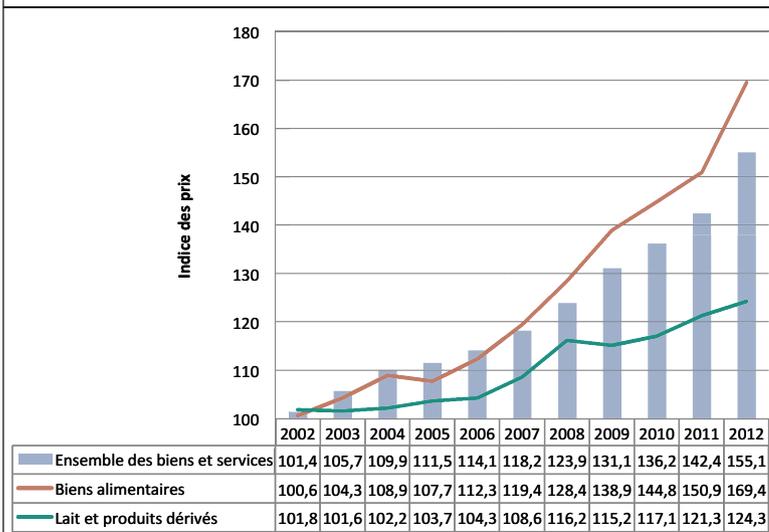
Après avoir subi une forte augmentation, en terme nominal et réel, entre 1995 (14,8 DA cst 2001) et 2000 (20,8 DA cst 2001), le prix réel du lait pasteurisé industriel (LPS) payé par le consommateur diminue à partir de 2001 (25 DA cst 2001), contrairement à tous les autres produits laitiers et alimentaires. Paradoxalement, cette diminution constante du prix réel du lait liquide n'a pas entraîné une forte demande de ce produit (de 34,2 l/hab./an en 2000 à 43 l/hab./an en 2012), confortant ainsi le caractère d'inélasticité de cette dernière.

Tableau 12 - Evolution des disponibilités laitières per capita en Algérie.

Année	1967	1995	2000	2004	2005	2009	2010	2011	2012
Equivalent lait/ habitant/ an	35	115	82,6	110	114	120	135	137	147
Population totale (10 <sup>6</sup> hab.)	12,5	28,3	30,0	31,9	32,9	35,4	35,6	36,3	37,9

Source: MADR, 2013.

Graphique 1 - Indice du prix du lait et des produits laitiers, des autres biens alimentaires et du niveau général des prix (base 100 = 2001).



Source : Elaboration à partir des données de l'ONS.

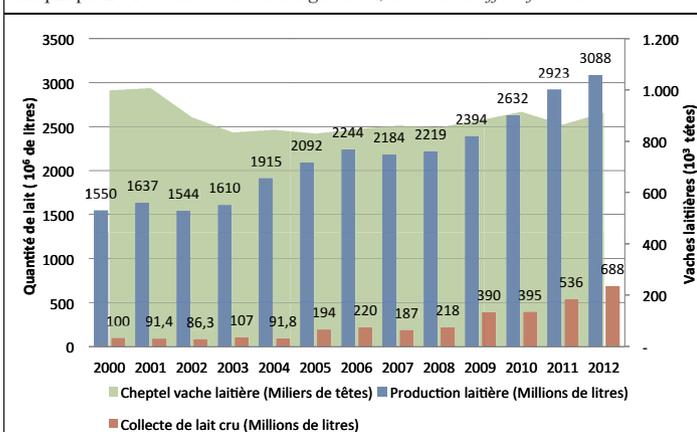
La hausse des revenus réels<sup>17</sup> des ménages, accompagnée d'une baisse tendancielle des prix constants du lait liquide pasteurisé, a entraîné un surplus de pouvoir d'achat des ménages, utilisable pour les autres produits laitiers réputés de confort et très prisés par les consommateurs. Cette évolution alimentaire vérifie largement les lois tendanciennes de la consommation alimentaire (lois d'Engel et lois de Malassis).

## 6.2. Evolution de la production laitière en volume

Nous pouvons constater (Graphique 2) le doublement de la production laitière nationale entre 2000 et 2012, malgré une évolution irrégulière. Elle passe d'un volume de 1,5 milliards de litres en 2000 à plus de 3 milliards en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 8%, taux bien supérieur à celui de la croissance démographique (1,78% jusqu'à 2006 et de 2,03 % de 2010 à 2012).

La localisation de la production laitière est marquée par une forte concentration dans quelques wilayas du Nord.

Graphique 2 - Production laitière algérienne, collecte et effectif bovin.



Source: Elaboration à partir des données du Ministère de l'Agriculture, 2013.

## 6.3. Essor de la collecte de lait cru

La collecte nationale de lait cru par le complexe industriel laitier reste faible malgré une augmentation significative<sup>18</sup>. Entre 2000 et 2004, le taux de collecte nationale se situe en moyenne entre 5 et 7%. Ce n'est qu'à partir de 2005 que les volumes de collecte ont pratiquement doublé, puis poursuivi leur croissance pour représenter en 2012 sept fois le volume de 2004 et 23 % de la production. L'amélioration de ce taux de collecte cache cependant de fortes disparités entre les différentes zones de production laitière.

L'augmentation de la production laitière et la revalorisation du prix du lait cru payé aux producteurs sont les principaux facteurs qui expliquent cette progression de la collecte (Graphique 3). A ces facteurs s'ajoute l'extension géographique du réseau de collecte et la croissance du nombre de collecteurs privés.

## 6.4. Evolution du prix du lait cru à la production

Le prix minimum garanti (PMG) du lait cru a augmenté de 4,54% par an entre 2001 et 2012. Mais en terme réel (corrige de l'inflation), cette évolution est négative (Graphique 4). Sur toute la période de 2001 à 2012, le prix réel du lait cru payé aux producteurs a perdu annuellement environ 12 centimes par litre alors qu'en parallèle, l'augmentation du prix réel d'un kilogramme d'aliment concentré<sup>19</sup> (granulé composé essentiellement de maïs et tourteau de soja) était en moyenne de 17 DA par an. L'augmentation importante du prix de cet aliment du bétail a considérablement alourdi le coût de production comme l'atteste l'étude, réalisée par Ghodzlane *et al.* (2010), sur la performance économique de quarante-trois exploitations, dans les conditions d'élevage de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'évolution de l'industrie de la transformation laitière

L'industrie laitière algérienne se distingue par un marché intérieur en croissance constante de 9,2% / an (Kaci, 2007) due à la croissance démographique, la forte urbanisation et surtout la nette amélioration du pouvoir d'achat du consommateur. L'évolution de l'industrie laitière et de ses capacités de production a suivi cette tendance (Tableau 13).

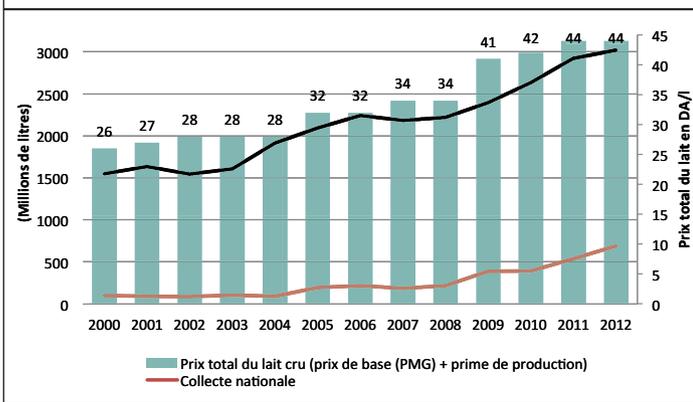
L'histoire de la politique économique nous permet également

<sup>17</sup> Le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) est passé de 2 000 DA en 1990 à 18 000 DA en 2012 (~ 20 à 180 €), soit un croît annuel de 36,6%.

<sup>18</sup> La différence entre la production et la collecte par le complexe industriel ne représente pas la seule autoconsommation, mais également la production de lait qui ne passe pas par ce circuit industriel formel. Elle est distribuée par le circuit informel: vente directe par le producteur, vente au bord des routes, distribution directe aux crémeries et épicerie locales. Ce circuit ne bénéficie pas de la partie des aides publiques transitant par les laiteries.

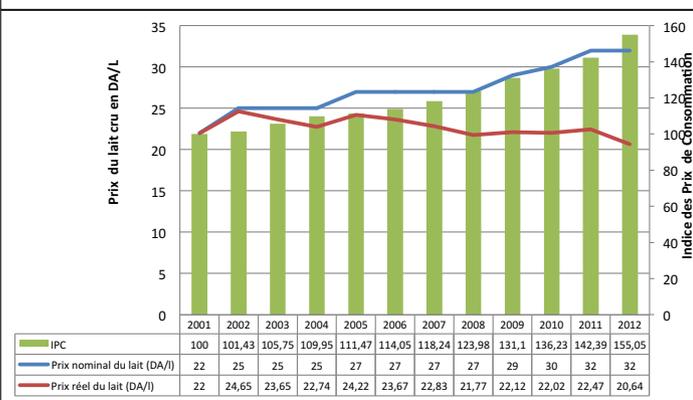
<sup>19</sup> Calculé en fonction des prix de cession de l'office national d'aliment de bétail (ONAB). Le prix du son de blé a été multiplié presque par 3 entre 2006 et 2012 passant de 11 DA/kg à 29 DA/kg, soit en moyenne 3 DA/kg/an.

Graphique 3 - Production et collecte nationale, Prix du lait cru à la production.



Source: Elaboration à partir des données du Ministère de l'Agriculture et de l'ONIL, 2013.

Graphique 4 - Prix réel du lait cru à la production (base 100 = 2001).



Source: Elaboration à partir des données de l'ONS.

de comprendre la ventilation de la production industrielle et le poids respectif de chaque secteur dans l'approvisionnement du marché national (Tableau 14).

La filière lait en Algérie, bien que libéralisée pour la transformation et la distribution de la plupart des produits laitiers, reste administrée au niveau des prix pour le lait industriel de base (lait pasteurisé LPS). La régulation des prix est réalisée tout au long de la filière et par conséquent, elle réduit considérablement les marges des transformateurs qui développent alors des stratégies de diversification en priorité vers des produits laitiers non administrés et à forte valeur ajoutée pour augmenter leurs marges bénéficiaires.

## 7. Conclusion

La nouvelle politique laitière affiche des résultats positifs. En

Tableau 13 - Evolution de la production industrielle en lait et produits laitiers en Algérie.

	03	11	40	139	177*
Nombre d'entreprises laitières					
Production industrielle réelle (millions de litres par an)	30,7	1 280	1 415	2 100	3 292
Production industrielle / nombre d'habitants (Eql/hab.)	2,5	53	47	45	86

Source: de 1967 à 2004 Kaci *et al.* (2007); 2012 par nous-mêmes.

\* Il s'agit seulement des laiteries qui ont signé la convention «lait» avec l'ONIL.

effet, la production de lait local, dont la croissance est l'objectif primordial de cette politique, a quasiment doublé en l'espace d'une décennie. Cependant, elle ne fait pas encore l'objet d'une collecte suffisante malgré la prime que l'Etat lui réserve. Cet état de fait renforce encore l'attention à donner au secteur informel qui gère plus des  $\frac{3}{4}$  de la production nationale, qui est exclu en tout ou partie du système d'aides publiques, mais qui échappe aussi totalement aux différents systèmes de contrôle de qualité du lait cru, pouvant mettre en péril la santé publique des consommateurs.

Malgré l'objectif fixé par l'Etat de réduire les importations de poudre de lait, les industries laitières restent toujours dépendantes du marché mondial pour leurs approvisionnements. Simultanément, les transformateurs, surtout du secteur privé, cherchent davantage de marges bénéficiaires dans les autres produits laitiers à prix libres que dans la production du lait pasteurisé

Au stade de la consommation, les disponibilités laitières per capita ont considérablement augmenté mais elles restent assurées par les importations à hauteur de 66,6%, malgré une lente diminution. En outre, sous l'effet de la hausse continue des revenus, la part du lait pasteurisé, malgré sa subvention, recule dans la consommation totale au profit des autres produits laitiers sans soutien.

Si le consommateur gagne en diversité de produits et à des prix relativement bas, la performance économique globale de la filière lait locale se heurte encore à la persistance du poids du secteur informel et elle devrait bénéficier davantage d'efforts budgétaires publics (revalorisation des primes, évolution du système de prix, aide à l'investissement à la ferme). Cette performance de la filière reste aussi tributaire du concours de l'industrie laitière qui doit encore renforcer le maillage de son réseau de collecte, multiplier les contrats spécifiques, surtout avec les petits éleveurs, et établir des modes de fixation du prix du lait cru et des primes liées à sa qualité plus attractifs, afin d'inciter un grand nombre d'acteurs de la filière à rejoindre le circuit officiel.

Le prix à la consommation du lait pasteurisé est resté presque inchangé, sur une longue période, et il ne correspond plus à l'évolution des coûts de production du lait cru au niveau de la ferme ni à l'évolution du niveau de vie (pouvoir d'achat) de la majorité de la population. La forte hétérogénéité des structures de production et du niveau technique des élevages a pour conséquence une forte différenciation des coûts qu'il est difficile de prendre en compte dans une aide uniforme.

Même si le budget de l'Etat consacré à la filière lait est jugé relativement modeste par rapport à celui des autres produits alimentaires, il n'en demeure pas moins destiné en grande partie au soutien des prix à l'importation de la poudre de lait. Malgré son impact indéniable sur l'augmentation de la production laitière et sur le taux de collecte nationale, la part du budget réservée aux acteurs de l'amont sous forme de primes incitatives est malheureusement dérisoire surtout quand elle est comparée au budget total du soutien alimentaire.

Du point de vue du consommateur et de la politique

Tableau 14 - Approvisionnement du marché national par l'industrie laitière en 2012 (106 litres EqL).

	Production totale du groupe GIPLAIT		Production totale du secteur privé		Total Production		Part de marché de chaque production et de chaque secteur laitier en %		
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Groupe GIPLAIT	Secteur privé	Total
Production de lait pasteurisé LPS à prix administré	970	88,5	664	30,6	1634	50,1	59,4 %	40,6 %	100
Production différents produits laitiers à prix libre	125	11,5	1503	69,4	1628	49,9	7,7 %	92,3 %	100
Production totale	1095	100	2 167	100	3 262	100			

Source: Synthèse des auteurs à partir des données de l'ONIL (2013) et du MADR (2013).

sociale, la politique laitière est cohérente avec les lois tendancielles de la consommation alimentaire qui décrivent le remplacement progressif des biens de première nécessité par des biens de confort avec la croissance des revenus. Elle permet aux revenus modestes de se nourrir à prix réel décroissant et laisse le marché déterminer le prix des produits laitiers transformés à plus forte valeur ajoutée, en l'absence de subventions. La politique laitière est ainsi conforme à la politique sociale.

L'ensemble des choix réalisés pour la politique laitière représente un compromis contraint mais pertinent : assurer la satisfaction des besoins de base de la population, bénéficier de l'avantage comparatif du prix mondial, mais désormais volatil et à la hausse, développer la production intérieure dans un souci de sécurité alimentaire, de développement et de maintien d'emplois ruraux. Le débat porte principalement sur le dosage relatif de ces différents leviers et en conséquence, sur la définition de ses bénéficiaires.

## 8. Références bibliographiques

Amellal R., 1995. La filière lait en Algérie: entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance. In: Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier: Ciheam, pp. 229-238. Options Méditerranéennes, B 14.

Banque d'Algérie, 2013. *Rapports 2012: Evolution économique et monétaire en Algérie*. <http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2012/rapportdactivite2012.pdf>

Bencharif A., 2001. Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie: état des lieux et problématiques. In: Padilla M., Ben Saïd T., Hassainya J., Le Grusse P. (eds.). *Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée: état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche*. Montpellier: CIHEAM, 2001. pp. 25-45. Options Méditerranéennes, B 32.

Bouazouzi O., 2008. *Etude d'impact des prix des produits laitiers alimentaires de base sur les ménages pauvres Algériens*. Programme Alimentaire Mondial (PAM). URL: <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp194575.pdf>

Chehat F., Bir A., 2008. Le développement durable de systèmes d'élevage durables en Algérie: Contraintes et perspectives. In Colloque international *Développement durable des productions animales: enjeux, évaluation et perspectives*, Alger-Algérie, 20-21 avril 2008.

Cherfaoui M.-L., Mekers M., Amroun M., 2004. *Le programme national de réhabilitation de la production laitière: objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus*. INRA Algérie, 14 :65-77.

CNIS - Centre National de l'Information et des Statistiques, 2013. *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*. Ministère des finances. Direction Générale des Douanes.

Faye M., 2007. Sécuriser les débouchés pour dynamiser la production laitière nationale. Dakar, Sénégal : Atelier national de concertation.

URL: [http://www.repol.info/IMG/pdf/Rapport\\_atelier\\_concertation\\_lait\\_Senegal\\_juin\\_2007.pdf](http://www.repol.info/IMG/pdf/Rapport_atelier_concertation_lait_Senegal_juin_2007.pdf)

Ferrah A., 2006. *Aides publiques et développement de l'élevage en Algérie. Contribution à une analyse d'impact (2000-2005)*. Alger: Cabinet GREDAAL.COM.

Ghoulane F., Belkheir B., Yakhlef H., 2010. Impact du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole sur la durabilité du bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie). *New Medit*, 3:22-27.

Kaci M., Sassi Y., 2007. *Rapport sur les industries laitières et des corps gras*. Recueil des fiches sous-sectorielles, EDPme,

7- 45.

Kali S., Benidir M., Ait Kaci K., Belkheir B., Benyoucef M.T., 2011. Situation de la filière lait en Algérie : Approche analytique d'amont en aval. *Livestock Research for Rural development*, 23(8).

<http://www.lrrd.org/lrrd23/8/Kali23179.htm>

Kherzat B., 2007. *Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre-Echange avec l'Union Européenne*. Thèse de Magister, INA-Alger.

Lemeilleur S., Tozanli S., Bencharif A., 2009. Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires. In: Abis S., Blanc P., Lerin F., Mezouaghi M. (coord.). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*. Paris: Ciheam, p. 93-141. Options Méditerranéennes, B 64.

MADR, 2005. *Le PNDA, Dispositif de soutien par le FNRDA*.

MADR, 2013. *Commerce extérieur agricole, période 2000 - 2012*.

MADR, 2013. *Séries statistiques agricoles A et B*.

Mouhouche B., 2010. *Maîtrise de la pratique de l'aridoculture comme palliatif au manque d'eau en Algérie*. 2 p. [http://www.riob.org/IMG/pdf/Brahim\\_Mouhouche\\_non\\_programme\\_TR4.pdf](http://www.riob.org/IMG/pdf/Brahim_Mouhouche_non_programme_TR4.pdf)

Nedjraoui D., 2003. *Profil fourrager: Algérie*. Rome: FAO. URL: [http://www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/Counprof/PDF\\_%20files/Algeria-French.pdf](http://www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/Counprof/PDF_%20files/Algeria-French.pdf)

OCDE/FAO, 2011. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020. <http://www.oecd.org/site/oecd-faoagriculturaloutlook/48202145.pdf>

ONS - Office National des Statistiques, 2013. *Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les Dépenses de Consommation et le Niveau de Vie des Ménages 2011*. [http://www.ons.dz/IMG/pdf/Donnee\\_statistique\\_Avril\\_2013\\_TER3.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/Donnee_statistique_Avril_2013_TER3.pdf)

Soukhal A., 2013. Communications sur la filière laitière. Colloque relatif à *La sécurité alimentaire: quels programmes pour réduire la dépendance en céréales et lait ?* Alger, 8 avril 2013.

Souki H., 2009. Les stratégies industrielles et la construction de la filière lait en Algérie: portée et limites. *Revue Campus*, 15 :3-15.

## Sites officiels consultés:

- Banque africaine de développement (BAD): <http://www.afdb.org/fr/about-us/african-development-bank-afdb>.

- Banque d'Algérie: <http://www.bank-of-algeria.dz>

- Centre National de l'Information et des Statistiques (CNIS): [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

- Ministère des Ressources en Eau (MRE): <http://www.mre.dz>

- Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL): [www.onil.dz](http://www.onil.dz)

- Office National des Statistiques : [www.ons.dz](http://www.ons.dz)